

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19448 - 75ÈME ANNÉE

## Mobilisation pour le droit pour tous à une retraite digne

### Retraites : nouvelles manifestations jeudi



Si le gouvernement envisage de retirer un point de son projet de loi sur les retraites, il refuse toujours de le remettre en cause. L'Intersyndicale appelle donc à de nouvelles actions dans notre île. Deux manifestations sont prévues jeudi à Saint-Denis et à Saint-Pierre. Un communiqué de l'Intersyndicale CFE-CGC/CFTC/CGTR/FO/FSU/SALPER/UNEF daté du 8 janvier rappelle la position du mouvement.

Un coup d'État à plus de 300 milliards ! En fusionnant tous les régimes de retraite en un régime unique, le gouvernement veut gérer, avec les assureurs, un pactole supplémentaire de 312 milliards d'euros. C'est en toute connaissance de cause que le Président et le Premier Ministre prétendent aux français. Derrière la prétendue universalité de la réforme, des intérêts très particuliers sont en embuscade. Notamment BlackRock, premier gestionnaire d'actifs au monde, qui lorgne sur

l'épargne retraite française et qui a l'oreille du pouvoir.

C'est bien notre système solidaire de retraite par répartition qui est menacé de disparition ! La mise en place du système de retraite à points est programmée pour les générations 1975 et suivantes, avec une décote pour celles et ceux qui partiraient en retraite avant 64 ans, y compris celles et ceux nés avant 1975. C'est bien une remise en cause de l'âge légal à 62 ans.

#### Tous perdants !

La retraite à points aura pour effet automatique de diminuer de plusieurs centaines d'euros la retraite des salariés du public et du privé. Le montant de la retraite sera calculé sur l'ensemble de la carrière, au lieu des 25 meilleures années (privé) ou les 6 derniers mois (public).

La valeur du point sera ajustée en fonction des conjonctures écono-

miques et budgétaires, avec une tendance inévitable à la baisse (exemple de la Suède). La part du PIB consacrée aux retraites sera plafonnée à 14 %. Avec l'augmentation du nombre de retraités la baisse de la retraite de chacun sera inévitable.

Nous refusons ces reculs sociaux ! Nous refusons l'entreprise de division des générations et n'accepterons jamais de sacrifier nos enfants, nos jeunes collègues et les générations à venir.

#### Pour le retrait du projet de réforme !

Nos organisations appellent l'ensemble du monde du travail de La Réunion et la jeunesse à renforcer la mobilisation pour maintenir et augmenter le rapport de force et faire plier le gouvernement.

**Contre la casse des retraites: nou tynbo, nou larg pa**

## Dix questions et dix réponses sur le projet de réforme -2-

# Retraites : «partout où le système par points a été appliqué, les pensions ont baissé»



Dans «l'Humanité», l'universitaire Salim Lamrani répond à dix questions sur les conséquences de la réforme des retraites de Macron sur le système actuel. Un décryptage qui prouve que derrière l'étrange formule du « retrait provisoire » de l'âge pivot annoncé par le Premier ministre, c'est bien le fond de la réforme qui n'est pas acceptable.

**Vu que le nombre de retraités est en augmentation, la réforme n'est-elle pas indispensable ?**

On évoque souvent l'argument du nombre croissant de retraités par rapport au siècle dernier. En effet, en 1970, il y avait trois actifs pour un retraité. Aujourd'hui, il y a 1,7 actif pour un retraité. En revanche, ce que l'on omet de mentionner, c'est qu'un salarié d'aujourd'hui produit autant que trois actifs des

années 1970. Donc, d'un point de vue économique, le système actuel est encore plus viable qu'il y a cinquante ans. Pourquoi le système est-il alors déficitaire ? Tout simplement parce que la répartition des richesses entre le travail et le capital est inégalitaire. On rémunère beaucoup plus les actionnaires que les salariés. Dans les années 1980, la rémunération des actionnaires ne représentait que neuf jours de production par an. Aujourd'hui, elle représente 45 jours et elle se fait au détriment de l'augmentation des salaires. Si l'on rémunérait proportionnellement autant les salariés que les actionnaires, le système de retraites serait largement excédentaire.

**Quels sont les risques du système à points que veut imposer le gouvernement Macron ?**

Avec le système actuel, chaque ac-

tif sait à quel moment il pourra faire valoir ses droits à une pension de retraite et en connaîtra le montant. Aujourd'hui, il faut avoir cotisé 43 annuités et avoir atteint l'âge pivot de 62 ans pour partir en retraite avec une pension complète. Avec un système à points, nul ne pourra connaître le montant de sa future pension de retraite ni le moment où il pourra cesser de travailler, car la valeur du point pourra être modifiée par la majorité gouvernementale à tout moment.

François Fillon, ancien Premier ministre du Président Nicolas Sarkozy, a d'ailleurs fait preuve de franchise à ce sujet lors d'un discours devant les grands patrons français du MEDEF en mars 2016 : « Il y a trop d'hommes politiques qui jouent avec l'affaire des retraites et qui font miroiter des réformes formidables, par exemple la retraite par points. Il ne faut pas faire croire aux Français que cela va régler le problème des retraites. Le système par points permet en réalité une chose qu'aucun homme politique n'avoue : cela permet de baisser chaque année la valeur du point et donc de diminuer le niveau des pensions ».

Partout où le système par points a été appliqué, les pensions ont baissé et le taux de pauvreté chez les seniors a explosé. Ainsi, en Suède, depuis l'adoption d'un système de retraite par points, le taux de pauvreté chez les seniors a doublé en neuf ans. Le système actuel de retraites est celui qui produit le moins de pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans. Il est actuellement de 6,5% en France alors qu'il atteint 17% en Suède.

(à suivre)

**Salim Lamrani**



## Edito

# Le cactus fermenté contre le changement climatique

Le 11 décembre dernier à Antananarivo se tenait la Journée du cactus. Ce fut l'occasion d'échanger des expériences concernant la recherche sur cette plante et ses applications. Un article paru dans Sci Div Net note que ce végétal a d'importantes qualités :

«Le cactus qui pousse en abondance dans le sud de Madagascar est désormais appelé à jouer un rôle primordial pour lutter contre le changement climatique, l'érosion du sol et la désertification, en plus de son importance pour la sécurité alimentaire et l'économie rurale. En effet, les expérimentations en cours prouvent l'efficacité de l'utilisation du cactus dans l'atténuation des conditions extrêmes exacerbées par le réchauffement mondial. « Le cactus se fermente rapidement pour produire du gaz à usage individuel nécessaire à la cuisson, empêchant de défricher les forêts » pour avoir du bois, explique José Carlos B. Dubeux, enseignant à l'université de Floride, Etats-Unis. Abondant dans le même sens, Bertrand Reverdy, promoteur d'écosystèmes durable et innovant dans le secteur de l'agribusiness et des énergies vertes, rend compte de la situation de la ville de Toliara, dans le sud-ouest de l'Île. « Elle consomme 100 tonnes de charbon de bois par jour et pour produire une telle quantité, il faut un millier de tonnes de bois. La décomposition rapide de la matière organique du cactus offre une solution alternative pour la production du biogaz », observe-t-il.

« Alterné avec du sisal ou d'autres plantes, le cactus est un moyen efficace pour stopper l'avancée des dunes. Les bandes de cactus dans les parcelles agricoles servent de brise-vents contre l'érosion éolienne et d'antiérosifs contre l'érosion hydrique », soutient Stéphanie Andoinaina, ingénieur agronome et responsable du

suivi et de l'évaluation auprès du Centre technique agroécologique du sud (CTAS) à Ambovombe Androy.

Avec un climat aride, le grand sud de Madagascar, peuplé de 1,8 million d'habitants (8 % de la population du pays), subit de plein fouet les effets néfastes du réchauffement planétaire. A la merci de la sécheresse et des vents forts, la région connaît constamment le phénomène de désertification doublé de l'avancée continuelle des dunes détruisant plantations, végétations, pâtures, sources d'eau, sites sacrés (...)

Ainsi, à travers l'Office national de nutrition (ONN) et ses partenaires, Madagascar entend désormais valoriser la filière cactus au profit du développement et du changement climatique.»

### Commentaire

Ceci rappelle que les alternatives aux énergies fossiles existent tout près de nous. Le cactus qui pousse en abondance dans le Sud de Madagascar est donc un moyen de lutter contre la déforestation, car le bois est la première source d'énergie pour faire cuire les repas. Par ailleurs, le gaz issu de la fermentation de ce cactus peut être utilisé pour produire de l'électricité. C'est le procédé utilisé à Sainte-Suzanne, où le gaz issu de la fermentation des déchets alimente une turbine.

C'est une voie différente que celle choisie par les industriels de l'électricité à La Réunion. En effet, la seule source végétale, la canne, est brûlée. Mais si la bagasse était mise en fermentation, le gaz issu de sa dégradation ne produirait-il pas plus d'électricité ?

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Fo kroir in pé dan la bann zot manomète lé fosé san pour san !

Mé zami, si zot i lir zoinal koméla, na dé foi, sa lé sir, mi domann si talèr désèrtin i bate pa la tête kont lo mir. Sirtou pou la késtyonn la guèr épi la pé. Na inn-dé zour moin la antann désèrtin moun la b atiz azot zoinalis apré di dé shoz i bate lintélizans atèr.

Kosa zot i di ? Zot i di l'Iran i vé déklar la guèr bann zamérikain épi ansèrv son zarm déstriksyon masiv kisoï son zarm shimik, kisoï son zarm baktéryolojik, pa son bomb nikléèr pars sète-la li la poin. Sa i di dann bann télé loksidan... Aprés zot i di l'amérik i yèmré bien l'Iran i atak son zintéré avèk bann zarm déstriksyon masiv konmsa zot va kraz lo péi épi an ripostan avèk zot prop zarm déstriksyon masiv é sar la fin di mond pou li.

Pou mon par mi pans so bann zoinalis néna poin lo plon dan la tête é zot i s'anfou mèm si i ariv a détrui désèrtin péi, mèm lo total kapital... Moin la mèm lir so matin in lartik téi di koméla demoun na pi pèr bann zarm nikléèr é mè zot i souète in guèr avèk bann zarm déstriksyon masiv i ariv konmsa va pèrmète l'amérik avèk son bann ti valal i antour ali détrui tout bann gran Satan konm l'Iran, La koré di Nor é d'ot é d'ot ankòr.

Astèr si inn i anparl lékilib dann la tètèr konm téi an parl avan, in pé i di la tètèr sa i égzis pi. Dizon zot lé péyé pou di sa ! Dizon l'Amérik la grèss zot pate ! Sansa zot manomète lé fosé dopi A ziska Z. An touléka, i pé dir zot i zoué in sal rol zot la épi sa lé sir in pé i doi suiv azot.

*Justin*